



« Ose le vert, recrée ta cour – 5^e édition » Règlement pour un « Coup de pouce » Ecoles fondamentales wallonnes

Pour des espaces scolaires extérieurs « nature bienvenue » et conviviaux dans les écoles maternelles et primaires de Wallonie

1. Contexte

L'entretien, la gestion et l'exploitation pédagogique des espaces verts aménagés dans le cadre du projet « Ose le vert, recrée ta cour » est très souvent un défi pour les écoles. Or il est primordial de l'organiser afin d'assurer la pérennité des aménagements et de leurs bienfaits.

Pour rappel les objectifs du projet « Ose le vert, recrée ta cour » sont de :

1. Favoriser les espèces indigènes pour augmenter la biodiversité locale;
2. Stimuler le contact des enfants avec la nature, en temps libre et d'apprentissage;
3. Favoriser la convivialité, le bien-être et le vivre ensemble dans les espaces extérieurs de l'école.

Cet appel a pour objectif de soutenir les écoles déjà engagées dans une démarche de végétalisation de leur école afin de pérenniser leur projet, en termes d'exploitation pédagogique, d'entretien, de gestion...

2. Public cible et critères d'éligibilité

A. A qui s'adresse cet appel à projet ?

Toute école maternelle et/ou primaire, située sur le territoire wallon et ayant bénéficié **d'un seul** accompagnement « Ose le vert, recrée ta cour » de l'édition 1, 2, 3.

Les écoles fondamentales ayant entamé un processus de végétalisation **avec une autre asbl** peuvent également répondre à cet appel.

Non éligibles : Les écoles ayant déjà reçu de l'aide lors de 2 éditions et les écoles ayant participé à l'édition 4, ne sont pas éligibles pour cet appel.

« Ose le vert, recrée ta cour », une campagne portée par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et avec le soutien de la Wallonie.



B. Quelles sont les conditions pour qu'un projet soit recevable ?

Les critères d'éligibilité définissent les conditions de base à respecter obligatoirement (outre l'adéquation avec le public cible de l'appel) pour que la candidature puisse être prise en compte dans le processus de sélection des lauréats de l'appel à projets. Ils font l'objet de questions spécifiques dans le formulaire d'inscription.

! Attention ! Plusieurs de ces critères font l'objet de documents à faire signer par des tierces parties (PO...) : soyez vigilants aux délais nécessaires à ces démarches. Ces documents sont à retrouver [sur oselevert.be](http://oselevert.be).

1. Une seule implantation concernée

Chaque dossier de candidature doit être spécifique et contextualisé à une seule implantation. Une école disposant de plusieurs implantations et souhaitant réaliser un projet au sein de plusieurs implantations doit donc introduire plusieurs dossiers de candidature. Chaque implantation ne peut remettre qu'une seule candidature.

Ceci est également valable en ce qui concerne l'accompagnement "complet". Une implantation ne peut pas remplir les deux formulaires "accompagnement complet" et "coup de pouce".

2. Disponibilité des espaces concernés

Les espaces concernés devront être disponibles pour la réalisation du projet entre février 2024 et juillet 2025 et devront être accessibles pour les enfants pour une période d'au moins 5 ans après la réalisation du projet.

En cas d'interaction avec un autre projet de travaux (PPT, rénovation du bâtiment...), le projet devra expliciter clairement l'intégration du projet « Ose le vert » dans le projet plus global, son budget et son timing.

3. Engagement du Pouvoir Organisateur de l'école

Le projet étant un projet d'ECOLE, à la fois pédagogique et infrastructurel, le Pouvoir Organisateur s'engage dans une démarche de favorisation de la biodiversité locale, de réaménagements des espaces extérieurs et de reconnexion des enfants à la nature.

Le PO valide la continuité du projet, les intentions d'aménagements et de pratiques pédagogiques proposées.

Le PO se rend disponible durant toute la durée du projet pour soutenir l'école et prendre en compte les améliorations et changements qui pourraient être amenés par le coach dans le cadre de l'accompagnement.

Le PO s'engage à ce que les espaces concernés soient disponibles pour la réalisation du projet et à ce qu'ils soient accessibles pour les enfants pour une période d'au moins 5 ans.

Le PO se porte garant, en concertation avec la direction et l'équipe éducative, de l'entretien et de la pérennisation des espaces aménagés.

Si ces engagements ne sont pas respectés, l'équipe de Coordination du projet « Ose le vert, recrée ta cour » se réserve le droit d'annuler l'accompagnement et la bourse octroyés à l'école.

4. Remise du dossier de candidature dans les temps

Le dossier de candidature devra être rempli en ligne pour le 15 janvier 2024 au plus tard.

<h3>3. Quels sont les projets attendus (critères de sélection) ?</h3>
--

Cet appel souhaite soutenir les écoles déjà engagées dans un processus de végétalisation de leur école, afin de les aider à pérenniser ce projet sur le long terme.

Pour cela, il est attendu que les projets proposés soient une continuité cohérente du projet élaboré lors de l'accompagnement reçu précédemment (pour les écoles des anciennes éditions). Il est évident que tous les projets doivent poursuivre les 3 mêmes objectifs de la campagne à savoir, apporter plus de nature et de biodiversité indigène, de contact avec la nature et de convivialité dans les espaces de vie extérieurs de ces écoles.

Les critères de sélection sont les critères sur lesquels se basera le jury pour sélectionner les lauréats parmi les candidats éligibles. Pour chaque candidature, le jury établira une note sur 11 points selon la pondération indiquée ci-dessous. Ces critères font l'objet de questions spécifiques dans le formulaire de candidature.

Critère 1 : Cohérence du projet (5 points)

Le projet est cohérent avec ce qui a été mis en place lors du précédent accompagnement, et respecte la philosophie de la campagne. L'école décrit les obstacles qui entravent la pérennité du projet précédent et exprime clairement ses besoins. L'école prouve sa volonté de faire vivre le projet en témoignant des solutions qu'elle a tenté de mettre en place.

Critère 2 : Implication et organisation (3 points)

Le projet démontre la collaboration et l'engagement d'une équipe porteuse, et décrit l'organisation et le fonctionnement envisagés de celle-ci, ainsi que l'implication d'autres acteurs concernés.

Critère 3 : Pérennisation et liens avec les projets de l'école (3 points)

Le projet explique en quoi ce soutien complémentaire permettra d'assurer une meilleure pérennité du projet. Le projet décrit les liens qui seront faits avec les autres projets de l'école et explique en quoi ces liens constituent une plus-value pour la réalisation et la pérennisation du projet proposé.

4. Soutien proposé et bourse

Les écoles lauréates de ce « Coup de pouce » bénéficieront :

1. *De 1 à 2 visites* entre février 2024 et juillet 2025 *par un coach référent* de GoodPlanet Belgium ou Natagora (précisions ci-dessous) ;
2. de *newsletters*, avec des informations pratiques, des articles, pour leur permettre de mener à bien leur projet ;
3. *d'une aide financière* : les écoles retenues recevront une bourse de maximum 1.000 € pour l'achat de matériel nécessaire à la pérennisation de leur projet ;
4. *d'un site Web* reprenant de nombreuses ressources et d'un espace réservé aux écoles lauréates ;
5. de la participation à une session commune de travail qui sera organisée ;
Cette journée pourra prendre la forme d'une journée d'échanges, d'un chantier collaboratif, d'un moment d'échanges en visio conférence...
6. d'une *valorisation de leur projet* sur le site internet et sur la page facebook du projet.
7. de la possibilité de suivre *des webinaires techniques* liés aux aménagements naturels dans les écoles.

Suivi personnalisé

GoodPlanet et Natagora assigneront un coach référent à chaque école qui bénéficiera ainsi d'un suivi personnalisé.

Ce suivi prendra la forme de 1 à 2 visites du coach entre février 2024 et juillet 2025, qui auront pour objectifs d'aider les écoles sur un ou plusieurs des axes suivants :

1. Aide à l'utilisation/exploitation pédagogique des aménagements « nature » : pistes et ressources d'exploitations pédagogiques, animations, liens avec les référentiels et programmes...
2. Aide pour de petites réparations d'aménagements : par exemple, réparation de constructions en saule, réparation d'un sentier sensoriel ou d'une spirale...
3. Aide pour la réalisation d'un aménagement
4. Conseils pour l'entretien et la gestion des aménagements : formation à l'entretien pour l'équipe porteuse (enseignants, parents, ouvriers communaux...), ressources utiles...
5. Aide pour l'organisation interne : réalisation d'un calendrier/planification, présentation d'outils de gestion de projet, répartition des rôles, identification des missions...
6. Aide pour créer un évènement Ose le vert dans l'école afin de faire renaître l'engouement autour du projet. Par exemple, une inauguration avec des animations, de l'art, une expo, un coin presse...

Bourse et dépenses éligibles

Pour savoir quels frais sont éligibles, veuillez-vous référer au « Vade-mecum des dépenses éligibles ». Dans les grandes lignes, la bourse « Ose le vert créée ta cour » pourra servir à couvrir les frais suivants :

- Les frais de logistique et matériel lié;
- Les frais de plantations et semis d'espèces indigènes ou variétés locales (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives);
- Les frais pour supports et encadrements/rehaussements de plantation
- L'achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité;
- Les fournitures diverses.

Les obligations des écoles liées à l'utilisation de cette bourse leur seront précisées par un document remis aux écoles lauréates en début de projet.

Le bénéficiaire sera soumis au respect de la réglementation sur les marchés publics (obligation d'effectuer une simple consultation de concurrence par comparaison d'au minimum trois offres pour les montants supérieurs à 250 euros HTVA).

5. Formulaire de candidature, sélection et calendrier

A. Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures se fait par voie électronique UNIQUEMENT via le formulaire d'inscription suivant : [vers le formulaire en ligne](#)

Les candidatures doivent être introduites pour **le 15 janvier 2024 au plus tard**.

Aucune candidature introduite par mail ou courrier postal ne sera prise en considération.

Un accusé de réception est envoyé automatiquement lors de la réception du formulaire de candidature en ligne. En cas de non-réception de l'accusé (n'oubliez pas de vérifier dans vos « courriers indésirables »), merci de prendre contact directement avec la coordination de l'appel à projets, par email (oselevert@goodplanet.be) ou par téléphone (Claire Belhou : 0473 886 782 / Antoine Gros Lambert : 0472 810 316).

Cependant, afin de faciliter le travail de rédaction du projet, un formulaire de candidature DE TRAVAIL est téléchargeable [sur oselevert.be](http://sur.oselevert.be).



Lors de la remise de votre candidature, vous serez amenés à introduire les documents complétés et signés suivants :

- Note d'engagement de l'équipe porteuse et du PO (obligatoire)
- Le budget pour la bourse (obligatoire)

Tous ces documents sont téléchargeables sur [sur oselevert.be](http://sur.oselevert.be).

Vous devrez également fournir 2 photos ainsi qu'un plan/croquis des espaces/aménagements actuels.

B. Sélection des projets

La sélection des projets sera réalisée entre janvier et février 2024, par un jury de lecteurs issus des milieux éducatifs et associatifs ayant une expertise scientifique, technique et/ou éducative dans les matières concernées par la campagne ainsi que de coaches impliqués dans la campagne « Ose le vert, recrée ta cour ».

Le jury établira un classement des dossiers parmi les projets éligibles, sur base du respect des critères de sélection et en fonction de leur pondération.

Au terme de la procédure, 60 écoles seront sélectionnées pour recevoir ce soutien complémentaire.

La liste de ces 60 écoles sera communiquée mi-février 2024.

C. Calendrier

- 5 décembre – 15 janvier 2024 : les écoles rentrent leur demande de « coup de pouce »
- Janvier - février 2024 : jury de lecteurs et sélection des écoles ;
- 15 Février 2024 : annonce des écoles lauréates ;
- Février – décembre 2024 : accompagnement personnalisé, réalisation des projets et participation à une journée de formation pour 2 représentants par école

INFORMATIONS

GoodPlanet Belgium

Claire Belkhou

0473 886 782

Antoine Groslambert

0472 810 316

oselevert@goodplanet.be

www.oselevert.be